

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 septembre 2023	N° 2023-441

Convocation du 22 septembre 2023

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alexandre RUBIO à M. Nordine GUENDEZ
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE
M. Stéphane GOMOT à M. Olivier CAZAUX
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 17h40
Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h40
M. Michel LABARDIN à partir de 17h59
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Michel POIGNONEC à partir de 14h45
Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h05
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 16h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE jusqu'à 11h45
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h45
Mme Brigitte TERRAZA à M. Jean-François EGRON à partir de 17h
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 15h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Guillaume MARI à partir de 16h45
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h45
M. Jean-Baptiste THONY à M. Bastien RIVIERES à partir de 17h
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 17h18
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI de 11h30 à 14h45 et à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h45
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 11h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESKINA à partir de 16h
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE de 10h30 à 12h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 15h45 et à partir de 17h55
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h30
M. Frédéric GIRO à Mme Pascale BRU à partir de 17h
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne Lépine jusqu'à 16h
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 17h18
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI de 10h40 à 12h40 et de 15h30 à 17h
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h15
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h19
M. Patrick PUJOL à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 13h45
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA de 12h45 à 15h
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS à partir de 15h
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h55
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h45

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 29 septembre 2023	Délibération
	Direction Conseil et Organisation	N° 2023-441

**Prévention et lutte contre les discriminations - Promotion de l'égalité
femmes/hommes - Quinzaine de l'égalité et de la diversité 2023 - Appel à projets -
Subvention - Décision - Autorisation**

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est engagée depuis plusieurs années dans la promotion de l'égalité femmes/hommes, de la diversité et dans la lutte contre les discriminations.

Le 30 novembre 2018, le Plan métropolitain de prévention et de lutte contre les discriminations (PLCD) a été adopté. Dans son quatrième axe, il prévoit que la Métropole puisse participer à l'organisation d'évènements collectifs avec les communes sur ces thématiques.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole participe depuis 2017 à la Quinzaine de l'Egalité et de la Diversité, et copilote l'évènement depuis 2021 au côté de la Ville de Bordeaux.

1 - Présentation de la Quinzaine de l'Egalité et de la Diversité

Il s'agit d'un évènement de programmation culturelle, citoyenne et sportive qui se déroule sur deux semaines en novembre, dont l'objet est la promotion de l'égalité, de la diversité et du bien vivre ensemble. Les projets présentés peuvent prendre des formats très différents : spectacles vivants, expositions, films documentaires, performances, outils pédagogiques... ou tout autre concept original.

Cet évènement, initié par la Ville de Bordeaux en 2014 est devenu intercommunal en 2016. Chaque année, de nouvelles communes de l'agglomération se joignent à l'évènement.

Ainsi, en 2022, 20 communes y ont participé.

Pour l'édition 2023, qui aura lieu du 10 au 26 novembre prochains, l'appel à projets a été lancé du 3 avril au 19 mai 2023. 20 dossiers communaux ont été réceptionnés. 2 communes engagées l'an dernier n'ont pas souhaité déposer de dossier cette année et deux nouvelles communes rejoignent la manifestation : Carbon Blanc et Gradignan.

Bordeaux Métropole dispose cette année d'un budget de 50 070 euros.

Ouvert aux communes uniquement, celles-ci doivent présenter au choix :

- une programmation communale,
- une programmation construite à partir d'actions proposées par les associations de leur territoire,
- une programmation mixte composée d'actions communales et d'actions associatives.

Le comité de sélection, chargé d'instruire les dossiers et de proposer un financement des projets communaux, est composé des membres suivants :

- le Vice-Président en charge de l'administration générale et des ressources humaines,
- l'Adjoint au Maire de Bordeaux en charge de la lutte contre les discriminations et de

- l'organisation de la Quinzaine de l'égalité,
• des représentants de l'administration en charge du dossier.

Ce comité de sélection s'est réuni le 2 juin 2023.

2 – Les projets retenus et les modalités de financement

Les financements sont proposés en fonction de l'impact des projets déclinés sur l'égalité, la diversité et la lutte contre les discriminations, de leur faisabilité (financements, partenariats, mise en réseau...), de leur originalité, de leur présentation écrite et du nombre d'habitants de la commune organisatrice.

Cette année, en raison du renforcement du pouvoir de délégation du Président, la procédure d'attribution des subventions est modifiée.

La présente délibération ne concerne que les communes de Bordeaux, Floirac, Mérignac et Talence, dont le seuil d'attribution des subventions de fonctionnement d'un montant annuel plafond de 23 000 € a été dépassé.

Pour les autres communes participantes, ne dépassant pas ce seuil, la décision prend la forme d'un arrêté (arrêté n°23METPP00714, du 27 juin 2023).

Tableau récapitulatif des financements proposés par le jury de sélection :

Quinzaine de l'égalité et la diversité 2023 Appel à projets métropolitain					
	Commune	Nbre habitants	Montant proposé par le jury	Attribution	N° GDAIDE
1	Ambarès et Lagrave	17 947	2 000,00 €	Décision	2023-00654
2	Artigues près Bordeaux	9 412	690,00 €	Décision	2023-00655
3	Bassens	7 237	1 200,00 €	Décision	2023-00656
4	Bègles	29 669	2 000,00 €	Décision	2023-00657
5	Blanquefort	15 276	1 200,00 €	Décision	2023-00658
6	Bordeaux	256 045	8 500,00 €	Délibération	2023-00659
7	Carbon Blanc	8 272	1 200,00 €	Décision	2023-00660
8	Cenon	25 861	3 900,00 €	Décision	2023-00669
9	Eysines	25 411	2 000,00 €	Décision	2023-00671
10	Floirac	17 882	500,00 €	Délibération	2023-00673
11	Gradignan	26 208	980,00 €	Décision	2023-00674
12	Le Bouscat	24 229	3 000,00 €	Décision	2023-00675
13	Le Haillan	12 175	2 000,00 €	Décision	2023-00676
14	Lormont	24 888	2 000,00 €	Décision	2023-00677
15	Martignas	7 346	1 500,00 €	Décision	2023-00661
16	Mérignac	78 879	5 800,00 €	Délibération	2023-00662
17	Pessac	63 923	4 800,00 €	Décision	2023-00663
18	Saint-Louis de Montferrand	2 149	1 000,00 €	Décision	2023-00664
19	Saint-Médard- en-Jalles	31 536	3 000,00 €	Décision	2023-00665
20	Talence	43 745	2 800,00 €	Délibération	2023-00666

TOTAL	50 070,00 €
--------------	--------------------

Le montant de 50 070 euros est inscrit au budget primitif de l'exercice 2023.

La subvention sera versée aux communes forfaitairement, en une seule fois après notification de la présente décision.

Les communes lauréates s'engagent à présenter un bilan des actions dans un délai d'un mois après la réalisation de leurs projets (valorisant notamment le nombre de participants).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le plan métropolitain de prévention et de lutte contre les discriminations, adopté le 30 novembre 2018

VU la proposition du comité de sélection réuni le 2 juin 2023

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le soutien financier de Bordeaux Métropole aux projets présentés ci-dessus contribue à la politique métropolitaine de promotion de l'égalité et de lutte contre les discriminations,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer aux communes concernées (Bordeaux, Floirac, Mérignac et Talence) l'aide proposée par le comité de sélection métropolitain de l'appel à projets relatif à la Quinzaine de l'Egalité et de la Diversité

Article 2 : que Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante au budget principal de l'exercice en cours, budget 05, chapitre 65, article 657341, fonction 020

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2023	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean-François EGRON
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2023	